

Familiearchief Baertsoen
Testament Albert Baertsoen (1)
Londen, 27 februari 1919

Ma dernière volonté, A.B.

Mes dernières volontés concernant ma peinture.

Pas d'exposition posthume. S'opposer par tous les moyens à ce qu'aucune de mes oeuvres ne soit encore exposée.

Je lègue à Eugène Dopchie six tableaux, études et dessins qu'il choisira dans mon atelier.

A Maxime Vannieuwenhuyze, un tableau et trois études à choisir de même.

Que Jean garde de mon travail tout ce qui l'intéresse et demande à ce sujet l'avis de Dopchie. Qu'il vende, de la main à la main, ce qu'il ne peut pas garder - avec défense, pour l'acquéreur, d'exposer publiquement ce qu'il aura acquis.

Une bonne toile à P. Lambotte.

Je lègue 10 dessins (de ceux qui se trouvaient dans le hall), à choisir pour Dopchie, au Musée de Gand.

Je demande à Dopchie à brûler, de concert avec Jean, tout ce qui ne vaut rien.

Si mon ami Dopchie voit l'opportunité de faire d'autres dons, qu'il s'entende avec Jean et Maxime Vannieuwenhuyze à ce sujet.

Pour mes o-fortes: autorisation à J.B. Van Campenhout de tirer 12 épreuves des cuivres qu'il possède et que Jean signera. Après cela, remise des cuivres à Jean, qui vendra ou donnera ces épreuves à son gré.

Surtout pas d'exposition!

Pas de monument sur ma tombe, pas d'hommage post-mortem - le silence et l'oubli. Un souvenir dans le coeur des rares amis qui m'ont aimé.

A. Baertsoen
Londres, 27 février 1919